

COMPTE -RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU MERCREDI 21 FEVRIER 2018
A 19 HEURES 00

PRESENTS : M. BULINGE Jean-Paul, Maire, M. MAISONNAT Pierre, 1^{er} Adjoint, Mme REBOLLO Laurence, 2^{ème} Adjoint, Mme DENIS Isabelle, 3^{ème} Adjoint, M. NOGIER Thierry, 4^{ème} Adjoint, Mme BOSC Isabelle, Mme FAYAT Corinne, M. FROISSARD Jacques, M. GUICHARD Pierre, Mme LEDUN Julie, M. MENEROUX Franck.

ABSENTS EXCUSES : Mme PEYROT Michèle (Pouvoir à Mme LEDUN Julie) ; M. VIDAL Serge (Pouvoir à M. BULINGE Jean-Paul) ; Mme SAUZON Chantal (Pouvoir à M. FROISSARD Jacques).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme FAYAT Corinne

Le compte-rendu de la précédente séance - Lundi 22 janvier 2018 - est adopté à l'unanimité

DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire informe les conseillers de la décision suivante prise par délégation :

Décision n° 01/2018 : Signature d'un contrat d'hébergement de logiciels en mode « application service provider » suite à la mise en place d'un logiciel de gestion enfance et préscolaire CIRIL - Civil Net Enfance. Le montant de l'abonnement mensuel est HT 61 €.

OUVERTURE DE CREDITS - SECTION INVESTISSEMENT
BUDGET COMMUNE EXERCICE 2018

Dans le cadre de la comptabilité M14, Monsieur Le Maire expose à l'assemblée qu'afin de mandater les dépenses non engagées sur l'exercice précédent se rapportant à des acquisitions, à des travaux d'investissement et effectués avant leur inscription au Budget Primitif 2018, il y a lieu d'ouvrir des crédits budgétaires en vue d'autoriser certaines dépenses et permettre ainsi à la Trésorerie de procéder aux paiements.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'ouverture de crédits à la section d'investissement pour les opérations énumérées ci-après :

- Opération 49, acquisition matériels divers, article 2183, acquisition matériel de bureau et matériel informatique pour un montant HT de 654,30 €, article 2184, acquisition mobilier pour un montant HT de 328 € ;
- Opération 116, voirie rurale, article 2315, pose d'un caniveau grille rue Labrot, pour un montant HT de 2.835 € ;
- Opération 171 - Aménagement Entrée Sud - article 2031 : Frais d'étude pour un montant HT de 8.220 €, article 2033 - frais d'insertion pour un montant HT de 206 € ;
- Opération 172 - surveillance vidéo - article 2315 - complément vidéo et alimentation pour un montant total HT de 3.418 € ;
- Opération 189 - zones humides lac des Pierrelles - article 2128 - travaux d'aménagement pour un montant total HT de 9.330 €.

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT EXERCICE 2017

Adoption du compte de gestion budget ASSAINISSEMENT 2017. Unanimité.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2017
AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2017.

Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote.

Les résultats sont les suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		8 838,80		55 403,00
Opérations de l'exercice	23 683,63	24 254,48	8 162,12	28 170,88
Totaux	23 683,63	33 093,28	8 162,12	83 573,88
Résultat de clôture		9 409,65		75.411,76

Affectation des résultats

Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 9.409,65 €

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION EAU EXERCICE 2017

Adoption du compte de gestion budget EAU 2017. Unanimité.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2017

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2017.

Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote.

Les résultats sont les suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		29 718,99		11 652,32
Opérations de l'exercice	18 487,07	14 863,66	2 515,38	19 025,52
Totaux	18 487,07	44 582,65	2 515,38	30 677,84
Résultat de clôture		26 095,58		28.162,46

Affectation des résultats

Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 26.095,58 €

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE EXERCICE 2017

Adoption du compte de gestion 2017 budget COMMUNE. Unanimité.

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DE DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT - EXERCICE 2017

Considérant que ce compte de gestion de dissolution formalise définitivement la suppression de l'Association Foncière de Remembrement (A.F.R.),

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le compte de dissolution de l'Association Foncière de Remembrement (A.F.R.) dressé par le Trésorier Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Constatant que tous les comptes sont à « ZERO »

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECLARE que le compte de dissolution dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2017

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2017.

Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote.

Les résultats sont les suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		290 607,62		257 909,28
Opérations de l'exercice	832 315,05	1 113 442,84	594 203,61	573 645,04
Totaux	832 315,05	1 404 050,46	594 203,61	831 554,32
Résultat de clôture		571 735,41		237 350,71

Intégration des résultats de l'AFR de Mauves.

	14 351,95	11 135,61	
Résultat corrigé	586 087,36		226 215,10

Excédent de financement investissement : 226 215,10 €

Restes à réaliser investissement : 272 582,49 €

Besoin de financement en investissement : 46 367,39 €

Affectation des résultats :

Compte 1068 section investissement : 46 367,39 €

Compte 002 Excédent fonctionnement reporté : 539 719,97 €

Départ d'Isabelle BOSCH à 20 H 00.

Ne prend pas part au vote aux décisions suivantes

DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT - REPRISE DU RESULTAT DANS LE BUDGET GENERAL 2018 DE LA COMMUNE DE MAUVES

Suite à la dissolution de l'Association Foncière de Remembrement (A.F.R.) et à l'intégration de l'actif et du passif dans les comptes de la Commune conformément à la délibération n° 74.2016 en date du 24 octobre 2016, il convient de corriger les résultats 2017 du compte administratif de la commune.

Le Conseil Municipal confirme la reprise des résultats 2017 de l'Association Foncière de Remembrement dans le Budget Général 2018 de la Commune, conformément à la délibération d'affectation des résultats. Unanimité.

PROJET D'AMENAGEMENT ENTREE SUD ET LIAISON CŒUR DE VILLAGE - VIARHONA - NALDEO MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE - AVENANT N° 1

Par délibération n° 30.2016, le Conseil Municipal a confié à la Société NALDEO d'AUBENAS le marché de maîtrise d'œuvre de l'aménagement de l'entrée Sud et la liaison cœur de village Viarhona pour un montant HT 45.240 €.

Le montant de l'estimation prévisionnelle des travaux d'aménagement de l'entrée sud et liaison cœur de village Viarhona passe de 780.000 € HT à 990.000 € HT.

Le marché définitif de maîtrise d'œuvre étant basé sur le montant du marché, il y a lieu de le porter à 53.460 € HT.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre avec la société NALDEO. Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2018. Unanimité.

ARCHE AGGLO - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Monsieur le Maire fait état de la délibération de la Communauté d'Agglomération du 20 décembre 2017, portant modification des statuts. Ce texte est issu des statuts des trois collectivités fusionnées et a vocation à faire converger les compétences optionnelles et facultatives de chacune d'entre elles dans un pacte statutaire unique.

Il informe le conseil qu'en application de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur cette modification. Il précise que Monsieur le Préfet de l'Ardèche entérinera cette modification dès lors que la majorité des Conseils requise à l'article L 5211-5 sera atteinte.

Monsieur le Maire donne lecture des statuts de la Communauté d'Agglomération, lesquels sont issus de ceux des trois collectivités fusionnées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide la modification statutaire proposée.

CONVENTION ENTRE LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'ARDECHE ET LA COMMUNE RELATIVE A L'INTERVENTION SUR LES DOSSIERS CNRACL - AVENANT

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 4.2016 en date du 03 février 2016 autorisant l'adhésion de la commune au service d'assistance administrative à l'établissement des dossiers CNRACL, IRCANTEC et RAFP proposé par le Centre le Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche pour une durée de 2 ans.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche propose la signature d'un avenant de prorogation à cette convention pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant à la convention relative à l'intervention sur les dossiers CNRACL conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche. Unanimité.

RESTES A RECOUVRER - PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS, BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire indique qu'une provision doit être constituée lorsque le recouvrement des dettes sur comptes de tiers est compromis dès lors qu'une procédure collective (redressement judiciaire ou liquidation judiciaire) est ouverte.

La provision est constituée à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la commune à partir des informations communiquées par le comptable public.

Au vu de l'état des restes à recouvrer 2017 transmis par le comptable public, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de constituer une provision à hauteur de 7.300 €.

Le Conseil Municipal décide de constituer une provision pour dépréciation des comptes de tiers et d'inscrire au Budget Primitif 2018 de la Commune la somme de 7.300 € correspondant au montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le Comptable public. Unanimité.

RESTAURATION ET GARDERIE SCOLAIRE **MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 85.2017 en date du 23 octobre 2017, instituant une régie de recettes pour l'encaissement des recettes de la cantine-garderie à compter du 1^{er} janvier 2018, Considérant la nécessité de modifier le règlement intérieur instauré lors de la création de cette régie et approuvé par délibération du Conseil Municipal n° 93.2017 en date du 27 novembre 2017.

Madame Isabelle DENIS, Adjointe chargée des affaires scolaires propose à l'assemblée les modifications suivantes :

Garderie :

- Suppression de la majoration de 1€50 appliquée encas de présence d'un enfant non inscrit ;
- Inscription possible le matin même jusqu'à 07 H 00.

Le Conseil Municipal décide d'adopter les modifications ci-dessus. Unanimité.

MODALITES D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ALLOUEES PAR L'AGENCE DE L'EAU

Dans le cadre des travaux d'eau potable et d'assainissement susceptibles d'être subventionnés par le Département et l'Agence de l'Eau, il convient d'autoriser le Département, sur la durée du 10^{ème} programme, à percevoir pour le compte de la Commune de Mauves les subventions qui lui sont attribuées par l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise le Département sur la durée du 10^{ème} programme, à percevoir pour le compte de la Commune les subventions attribuées par l'Agence de l'Eau et à les reverser à la Commune, pour chaque opération sollicitant une aide de l'Agence de l'Eau. Unanimité.

MISE A JOUR DU SCHEMA DIRECTEUR ET DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que la précédente étude « schéma directeur d'assainissement » a été réalisée en 2002-2003. A ce jour une partie des travaux prévus dans ce cadre ont été réalisés :

- Mise en séparatif de la rue des Mures,
- Mise en séparatif de l'avenue du St Joseph,
- Mise en séparatif de l'avenue Ozier,
- Mise en séparatif de la place du Marché.

Afin de poursuivre les travaux de mise en séparatif des réseaux unitaires et disposer d'un état des lieux correspondant à la réglementation il est nécessaire de mettre à jour la précédente étude avec pour objectif d'organiser un programme de travaux permettant de poursuivre les travaux d'amélioration du système de collecte et de traitement.

Cette présente étude se chiffre à hauteur de 62 000 € HT environ dont 4 000 € HT de travaux permettant le cas échéant de mettre à la côte des tampons de regards d'eaux usées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet et le plan prévisionnel de financement :

Dépense ; Etude et travaux connexe :	HT 62 000 €
Subvention Département 07 :	HT 18 600 €
Subvention Agence de l'eau RMC :	HT 31 000 €
Autofinancement ou emprunt :	HT 12 400 €
- DEMANDE l'aide financière du département et de l'Agence de l'eau pour la réalisation de la mise à jour du schéma directeur / diagnostic du système d'assainissement des eaux usées de la commune de Mauves
- MANDATE Monsieur le Maire pour qu'il puisse entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la réalisation de cette étude.

SCHEMA DIRECTEUR ET DIAGNOSTIC DU SYSTEME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Monsieur le Maire rappelle que la commune n'a jamais réalisé son schéma directeur d'alimentation en eau potable. Le réseau AEP est globalement en bon état, les rendements de réseaux sont bons.

La commune souhaite sécuriser sa ressource par un projet d'interconnexion. Au préalable les financeurs demandent à ce que la commune réalise son schéma directeur d'alimentation en eau potable.

Cette étude sera axée sur deux thèmes principaux :

- Améliorer la connaissance patrimoniale de son réseau (mise à jour de son SIG, programme de renouvellement),
- Prévoir et organiser les travaux permettant une bonne gestion du réseau AEP ainsi que la sécurisation de l'alimentation (traitement/interconnexion/DECI).

Cette présente étude se chiffre à hauteur de HT 41 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet et le plan prévisionnel de financement :
- DEMANDE l'aide financière du département et de l'Agence de l'eau pour la réalisation du schéma directeur / diagnostic du système d'alimentation en eau potable de la commune de Mauves,
- APPROUVE le plan prévisionnel de financement :

Dépense ; Etude et travaux connexe :	HT 41 000 €
Subvention Département 07 :	HT 12 300 €
Subvention Agence de l'eau RMC :	HT 20 500 €
Autofinancement ou emprunt :	HT 8 200 €
- MANDATE Monsieur le Maire pour qu'il puisse entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la réalisation de cette étude.

TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE - TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU - SECURISATION DE L'ALIMENTATION ET RENFORCEMENT DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

M. le Maire rappelle qu'il a été mis en évidence depuis plusieurs années, que l'alimentation en eau potable de la commune dépend à elle seule de la canalisation fonte DN 150 qui permet de faire transiter l'eau prélevée du forage au réservoir.

Cette canalisation transite sous l'école et des travaux de maillage sont nécessaires, afin à la fois :

- de se prémunir contre d'éventuelles casses de cette conduite principale,
- de renforcer le réseau afin que les hydrants soient conformes à la réglementation,
- de réaliser des maillages afin d'améliorer la circulation de l'eau et d'éviter des zones « mortes ».

Ce constat a poussé la collectivité à prévoir les trois renforcements suivants :

- Renforcement du réseau chemin de Halage,
- Renforcement du réseau chemin des Braux,
- Renforcement du réseau place du Marché.

A la demande de la commune, NALDEO a réalisé un avant-projet que Monsieur le Maire présente aux élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- APPROUVE l'avant-projet réalisé par NALDEO et l'estimation d'un montant HT de 235.000 €,
- SOLLICITE l'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - exercice 2018,
- DEMANDE l'aide financière du département et de l'Agence de l'eau au taux maximum pour la réalisation des travaux,
- MANDATE Monsieur le Maire pour qu'il puisse entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la réalisation de cette étude.

AMENAGEMENTS DU TOUR DU LAC DES PIERRELLES AVEC ACCESSIBILITE PMR - MISE EN VALEUR DES MILIEUX AQUATIQUES - VALORISATION TOURISTIQUE ET PATRIMONIALE EN LIEN AVEC LE CADRE DE VIE DU VILLAGE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 98.2016 en date du 12 décembre 2016 confiant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les aménagements et la mise en valeur des abords du Lac des Pierrelles au bureau d'études HEP Conseils de TAIN L'HERMITAGE.

Cette étude porte sur :

- La réalisation d'aménagements permettant le renforcement de l'attractivité et des solidarités pour la commune et ses habitants et pour le territoire communautaire au niveau d'une valorisation environnementale, patrimoniale et touristique.

Considérant que le plan de gestion des zones humides a permis d'identifier un programme d'actions complet se décomposant en plusieurs phases.

Considérant que le site est sur le domaine concédé de la Compagnie Nationale du Rhône.

Considérant le partenariat avec la Compagnie Nationale du Rhône sur ce projet.

A ce jour, il convient donc de décider :

- De l'engagement des travaux,
- Du lancement de la consultation des entreprises,
- De solliciter une aide financière PASS TERRITOIRES auprès du Département et une aide financière LEADER auprès de l'Europe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- VALIDE l'avant-projet réalisé par la société HEP CONSEIL et l'estimation d'un montant HT de 433.968 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une consultation sous la forme d'un marché à procédure adaptée,
- DEMANDE l'aide financière du Département et de l'Europe au taux maximum pour la réalisation des travaux.
- S'ENGAGE à inscrire cette dépense au Budget Primitif 2018.
- SOLLICITE auprès du Département et de l'Europe le commencement des travaux dès retour des accusés de réception des dépôts des dossiers de demande de subvention
- MANDATE Monsieur le Maire pour qu'il puisse entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL AU SERVICE TECHNIQUE EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : débroussaillage, tonte et entretien des bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 7 mois, allant du 01 mars 2018 au 30 septembre 2018 inclus.
- PRECISE que cet agent assurera les fonctions d'Adjoint Technique à temps complet et que sa rémunération sera calculée sur la base de l'indice brut 347 afférent au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique.

CONVENTION PREALABLE DE FORMATION UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DE L'ARDECHE/COMMUNE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Ardèche va intervenir à l'Ecole Privée du Sacré Cœur de Mauves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de formation relative à l'initiation « apprendre à porter secours à l'école » aux enfants de l'Ecole Privée du Sacré Cœur avec

- l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Ardèche représentée par son Président Monsieur Frédéric TRONVILLE ;
- DIT que l'Union Départementale de Sapeurs-Pompiers de l'Ardèche interviendra courant mars 2018 ;
 - AJOUTE que le coût d'intervention sera fixé en fonction de nombre de participants inscrits ;
 - PRECISE que cette dépense sera prévue au Budget Primitif 2018 - article 6184 -

INFORMATIONS DIVERSES :

Communication de Pierre MAISONNAT, 1^{er} Adjoint :

Lundi 26 mars à 18 H 00 : Commission des finances.

Communication du Maire :

Chaque association doit enlever, dès la manifestation terminée, les panneaux d'information.

Communication de Pierre GUICHARD

Mettre en ligne sur le site internet de la commune l'ordre du jour des réunions du conseil municipal ;
Demande de subvention exceptionnelle émanant de l'association RACING CLUB MALVINOIS pour l'organisation du salon des bières artisanales de l'Ardèche et de ses environs qui aura lieu le samedi 7 avril.

Communication de Julie LEDUN :

Les dépliants touristiques sont en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00